

## CONSEIL GENERAL

Procès-verbal de la séance du mardi 13 juin 2023 à Aclens

Présidence : Monsieur Patrice Hauswirth

Le mardi 13 juin 2023 à 20h15, le Conseil général d'Aclens, dûment convoqué, s'est réuni en la salle des boules – salle polyvalente.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentation
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 mai 2023
5. Comptes 2022 – Préavis municipal N° 02-2023
6. Rapport de gestion 2022
7. Préavis municipal N° 03-2023 – Demande de modification de l'éclairage public
8. Préavis municipal N° 04-2023 – Demande de crédit d'étude pour la rénovation de la maison d'habitation « Adamina » et la réalisation d'un chauffage à distance
9. Nomination du bureau et des scrutateurs
10. Nomination d'un/e membre suppléant/e à la commission des finances
11. Nomination d'un/e membre suppléant/e à la commission de gestion
12. Nomination d'un/e membre suppléant/e à l'AIEV
13. Communications municipales
14. Communications du bureau
15. La « minute » des délégués
16. Divers et propositions individuelles

Le Président souhaite une cordiale bienvenue au public présent.

### 1. Appel

En date du 13 juin 2023, le Conseil général de notre commune compte 43 membres.

La secrétaire procède à l'appel :

- Présents : 30
- Excusés : 11
- Absents : 2

Avec 30 membres présents, le quorum est atteint (1/3 selon l'art.47 du règlement du Conseil général).  
Le Conseil peut donc délibérer valablement.

## 2. Assermentation

Quatre personnes rejoignent le Conseil général d'Aclens. Il s'agit de :

- Mme Maïka Guillemin
- Mme Céline Moret
- M. Vincent Huguelet
- M. Raphaël Weinguni

Après lecture du serment par le Président, elles solennisent leur promesse et le Président leur souhaite pleine satisfaction dans cette fonction.

## 3. Approbation de l'ordre du jour

Le président présente le nouvel ordre du jour. Ce dernier est approuvé par l'assemblée.

## 4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 mai 2023

Il n'y a aucune remarque relevée.

<p><b>Mis au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec 1 abstention et aucun avis contraire.</b></p>
--

## 5. Préavis municipal n° 02-2023 – Comptes 2022

Présentation par **Monsieur Vincent Dornier**

Monsieur Dornier commente les grandes lignes des comptes 2022 :

Page 2 : Nouveautés : Administration générale – Dicastère 11 Administration, il relève que le point des vacations de la Municipalité a été ajouté à ce dicastère. Les charges sociales ainsi que les assurances maladies et accidents ont aussi été réparties dans des nouveaux dicastères.

Page 3 : Nouveau également, les Transports publics.

Page 4 : Finances – Impôts, il relève une année 2022 avec de gros revenus fiscaux. Les revenus des finances sont arrivés à CHF 3'216'954, c'est 30% de plus que ce qui avait été budgété et c'est 12% de plus que l'année 2021. Cela concerne pratiquement tous les impôts mentionnés dans la liste, tous supérieurs au budget prévu. Le plus significatif est l'impôt sur le revenu qui a augmenté et qui a passé à CHF 1'233'433. L'impôt à la source n'a pas trop bougé. L'impôt sur les personnes morales est lui aussi bien supérieur à 2021. Les impôts frontaliers augmentent chaque année un petit peu.

Au niveau des charges dans les finances, la péréquation pèse toujours assez lourd, avec certains effets sur les provisions et autres qui sont relativement plus lourds que 2021. Cela n'est pas tellement une nouveauté et des changements devraient parvenir d'ici l'année 2025.

Page 6 : Domaines et bâtiments : on parle de tous les bâtiments communaux, pas mal de mauvaises surprises en 2022 notamment avec certaines installations et équipements et d'autres imprévus. Une petite remarque sur le compte 350.315 concernant bâtiment derrière l'église. Entretien installations et équipements, comme annoncé lors du dernier Conseil Général de décembre, la Municipalité a omis de reporter au budget 2022 les travaux d'isolation des parties communes prévues en 2020. Ces travaux représentent une somme d'un peu plus de CHF 28'000.-. Concernant les autres dépassements, la Municipalité va essayer d'être un peu plus prévoyante et prudente et de prévoir plus.

Page 12 : Chapitre 4 : Travaux : au niveau du dicastère de l'urbanisme il y a eu beaucoup de charge de travail sur l'année 2022 avec pas mal de dossiers entrants qui doivent être analysés ainsi que ceux

déjà ouverts qui donnent énormément de travail. Cela se voit principalement sur le compte 420.318 qui concerne les honoraires et prestations de services, donc les bureaux qui font les analyses et qui sont au service de la Commune. Autre compte le 420.365, subvention, soutien pour concept énergétique, mise en place au 1<sup>er</sup> août 2022 du nouveau règlement sur les subventions énergétiques et mobilités, d'où une augmentation de ce poste. Un montant de CHF 18'296.20 a été accordé pour les subventions en 2022, ce qui est au-dessus du budget qui avait été prévu.

Page 13 : Routes : pas trop de surprises pour l'année 2022, pas de choses à dépanner en urgence, le budget n'a pas été trop en baisse. Compte 430.3141, Entretien éclairage public, dépassements annoncés au Conseil Général de décembre. Compte 430.318, Honoraires et prestations de services, apparaît à ce poste, une facture d'un peu plus de CHF 16'000,- d'honoraires pour la création d'une zone 30km/h. Dépassement du budget.

Page 16 : Ordures ménagères et déchets : en 2022, la déchetterie est déficitaire, comme en 2021 dans les mêmes proportions.

Page 17 : Egouts et épuration : Compte 460.4342 Taxes d'épuration, la diminution des taxes d'épuration est due à la baisse des équivalents habitants de la Coop. Leur facture a été réduite sur 2022 de CHF 30'000.- avec une baisse de CHF 20'000.- par rapport à l'année 2021.

Page 21 : Chapitre 7 : Sécurité sociale : d'année en année toujours un peu des hauts et des bas. Pas trop de variation et une bonne stabilité du budget. La différence entre les charges et les revenus 2022 – 2021 donne une variation de 10% ce qui est correct.

Page 22 : Chapitre 8 Services Industriels, Service des eaux, pas de fuite importante ou d'inondation. Le budget n'est pas trop descendu. En 2021 beaucoup puisé dans le fond de réserve des eaux qui est maintenant presque à sec.

Résultat final : CHF 67'541.58 idem année 2021, ce résultat a été obtenu après avoir attribué CHF 356'000.- au fond de réserve pour investissements futurs, pour les routes et autres dépenses prévues. Réalisation de CHF 205'758.- d'amortissement supplémentaire.

La marge d'autofinancement qui s'est portée à plus de CHF 809'000.- est la 2<sup>ème</sup> meilleure des 10 dernières années. Elle est CHF 250'000.- plus haute que la moyenne aussi des 10 dernières années. Très bon résultat. La trésorerie est elle aussi en baisse vu que les liquidités ont été utilisées pour investir, résultat : CHF 2'863'000.-.

L'endettement brut s'est encore amélioré avec un résultat de CHF 4'875.- par habitant contre CHF 6'400.- en 2021. Le nombre d'habitants a augmenté et la dette a elle été diminuée.

En conclusion les finances de la Commune sont saines avec de très bons résultats.

Le Président donne la parole à Mme Clara Zeigmann pour la lecture du rapport de la commission de gestion.

Les 11 et 22 mai 2023, la commission de gestion s'est réunie pour examiner les comptes communaux de l'exercice 2022. La Municipalité a mis à leur disposition les documents et pièces comptables ainsi que le rapport des réviseurs agréés. Après divers contrôles et sondages, les comptes s'avèrent exacts.

La bonne tenue des comptes a été soulignée et le boursier a été remercié pour son excellent travail.

Madame Christiane Sordet, membre du conseil, prend la parole :

Elle pose une question par rapport à la gestion financière des déchets et l'amélioration de celle-ci.

Monsieur Vincent Dornier, Municipal lui répond :

Il faudrait selon lui soit avoir des coûts plus bas, soit augmenter les taxes ou peut-être un peu des deux. On parle notamment des coûts de surveillance, de transports etc... Cela ne concerne en rien la manière de trier les déchets. En notant que la commune d'Aclens fait partie des communes qui a le moins de déchets par année.

Monsieur François Bavaud, membre du conseil, prend la parole :

Il pose une question par rapport à la marge d'autofinancement. Comment est-elle calculée et quel est sa signification ?

Le boursier Christophe Péclard lui répond :

Dans une société la marge d'autofinancement s'appelle un cash-flow, c'est l'argent que la commune génère. On prend les revenus moins les charges, on enlève tout ce qui est amortissements ainsi que la réserve et le résultat et cela nous donne la marge d'autofinancement.

<p><b>Mis au vote à main levée, le préavis n° 02-2023 sur les comptes 2022 est accepté à l'unanimité, avec aucune abstention et aucun avis contraire.</b></p>
---

## **6. Rapport de gestion 2022**

Madame Sylvie Ciana, Syndique, prend la parole :

Présentation du rapport de gestion avec un bref récapitulatif de tous les événements de l'année 2022 des différents dicastères. La parole est donnée aux membres du conseil.

Monsieur Frédéric Vallotton, membre du conseil, prend la parole :

Page 10 : Eglise : il souligne le fait d'avoir oublié de mentionner que les membres de la paroisse faisaient partie de l'unité pastorale de Morges et non de Cossonay.

La Municipalité prend note de sa remarque.

Page 14 : Assainissement du bruit routier et Zone 30 : il demande en quoi consiste le projet datant de l'année 2021 et si le fait de faire appel à une commission ferait accélérer les choses ?

Monsieur Gilbert Métrailler, Municipal, et Madame Sylvie Ciana, Syndique, donnent leur réponse :

Le projet a été établi avec les autorisations du Canton, certaines choses sont toujours en attente, une réponse devrait pouvoir être donnée d'ici la fin de l'année 2023. La zone 30km/h débiterait depuis le carrefour central sur environ 30 mètres sur les trois rues. Le déclassement de certains chemins a été envisagé (la Rue du Village par exemple qui permettrait de prolonger la zone 30km/h) en accord avec le bureau Mosini & Caviezol. Les commissions ne feraient pas le poids face au Canton ainsi qu'à la Confédération Suisse.

Madame Christiane Sordet, membre du conseil, prend la parole :

Elle raconte lorsqu'elle habitait dans la commune de Mont-la-Ville, le fait d'avoir utilisé des commissions afin d'améliorer la zone 30km/h du village et de la rapidité des travaux. Son commentaire est noté et la Municipalité va faire au mieux pour que tout se déroule parfaitement bien et en respectant les normes et lois.

Monsieur **Stephan Dupuis**, membre du conseil, prend la parole :

Il demande si à la place de mettre une zone 30km/h il serait possible d'installer des bacs à fleurs pour ralentir les voitures ?

Madame **Sylvie Ciana**, Syndique, lui répond :

Le Canton avait fait une proposition de mettre des poteaux car les bacs à fleurs ne sont plus autorisés.

Madame **Maïka Guillemain**, membre du conseil, prend la parole :

Elle demande s'il ne serait pas possible de mettre un revêtement sur la route faisant moins de bruit ?

Monsieur **Gilbert Métrailler**, Municipal, lui répond :

Des adaptations ainsi que des aménagements seront faits pour rétrécir localement la chaussée. Il faut peser le pour et le contre et une décision sera donnée prochainement par la Municipalité à ce propos.

**Mis au vote à main levée, le rapport de gestion de la municipalité 2022 est accepté à la majorité, avec 1 abstention et aucun avis contraire.**

## **7. Préavis municipal N° 03-2023 – Demande de modification de l'éclairage public**

Monsieur **Gilbert Métrailler**, Municipal, prend la parole :

Situation de l'EP actuel :

Il se divise en 5 zones dans le village, réparti de manière à couvrir les divers quartiers d'Aclens, soit, Le Pontou, la RC et le giratoire du Battoir, la zone Sud, Rue de la Coulaz, la zone Nord, la Rue du Village et le chemin des Vignes, enfin la zone Ouest côté Route du Jura et En Vallapraz. Les différentes zones sont commandées indépendamment les unes des autres.

Contexte :

La crise énergétique qui a suivi le début de la guerre en Ukraine, les questions et problèmes d'approvisionnement électrique et de possible black-out énergétique ont poussés les autorités à inciter la population en générale et les collectivités publique à réaliser des économies d'énergies. Exigences des autorités CH et VD.

Le Conseil fédéral a donc décidé de la reprendre en Suisse. Elle consiste, concrètement, en une réduction de 10% de la consommation d'électricité en Suisse, de janvier à mars 2023 ainsi qu'en novembre et décembre 2023, par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Vaud prend à son tour des mesures pour éviter une pénurie de gaz et d'électricité cet hiver. Sa stratégie est axée sur des réductions de chauffage, des comportements économes des entreprises et de la population ainsi que sur une limitation de l'éclairage commercial.

Les communes seront étroitement impliquées. Des séances d'information à leur attention sont déjà programmées avec les préfectures et l'EMCC dans chaque district durant les mois d'octobre et de novembre.

Dès lors la municipalité d'Aclens, dans un souci de responsabilité en tant qu'exécutif, a décidé de suivre cette recommandation et a pris l'initiative de réguler l'éclairage public. La volonté de la municipalité de participer à l'effort commun et de participer à la diminution de la consommation d'énergie est le principal argument de réguler l'éclairage public.

### Avantages et inconvénients :

Le principal avantage de cette modification est la réduction de la consommation électrique, d'autre part, l'avantage le plus flagrant de l'extinction est l'arrêt de la pollution lumineuse. La commune veut montrer aussi son exemplarité en la matière. Garder le contrôle de la gestion des installations électriques.

Certaines conséquences de l'extinction sont subjectives comme le sentiment d'insécurité. Ceci dit, les zones qui doivent rester éclairées, aussi sur demande de la DGMR, sont les croisements, les passages piétons et les arrêts de bus qui sont éclairés.

La question financière reste ouverte, mais vraisemblablement, au vu de l'augmentation du prix de l'énergie, les économies seront négligeables.

### Sécurité de l'installation :

Les raccordements provisoires ne peuvent pas durer éternellement, il est même recommandé de ne pas les garder plus de 6 mois selon les spécialistes. L'installation provisoire a été posée en octobre 2022, ce qui fait déjà plus de 8 mois.

Par ailleurs, il est fortement conseillé d'enlever ces conduites souples qui sont facilement accessibles par tout un chacun et qui pourraient être endommagées en créant un danger électrique.

### Situation de l'EP adapté :

La modification et le raccordement des trois secteurs offrent la possibilité de maintenir l'EP sur les passages piétons, l'aide à la traversée sur la route de Bussigny, la rue des Alpes, avec les arrêts de bus et la croisée au centre du village. Les autres zones sont dès lors éteintes de 11:00 du soir à 06:00 du matin.

### Objets du préavis, travaux prévus sur les trois tronçons :

Travaux de génie-civil standard, fouilles, pose des canalisations pour les tuyaux électriques, remblayage et remise en état. Pour les travaux électriques, il s'agit de déposer et reposer les candélabres 97, 98, 55 P et 59, 80, 12 et 37. Faire les raccordements des câbles sur les lampes LED. Enfin refaire la programmation complète de l'EP.

Si une coupure d'alimentation de l'éclairage public est réalisée, les luminaires équipés de l'abaissement autonome n'exécuteront plus d'abaissement. Un dysfonctionnement des luminaires programmés avec l'abaissement subissant l'extinction par coupure du réseau ne peut pas être exclu et a déjà été observé. Afin d'éviter tout dysfonctionnement, une reprogrammation à 100% est fortement recommandée.

### Aspects financiers :

Travaux de génie-civil : CHF 23'435.35

Travaux électriques + Reprogrammation des horloges : CHF 23'698.30

Total : CHF 47'133.65

### Le président donne la parole à M. Jean-Louis Favre, rapporteur de la commission des finances.

La commission des finances s'est réunie les 11 et 30 mai ainsi que le 8 juin 2023. Lors de ces séances les avis divergent. Il n'est pas facile actuellement de savoir quelles sont les économies réalisées avec les modifications apportées à l'éclairage public depuis octobre 2022. En sachant que de nos jours le prix de l'électricité a beaucoup augmenté, le calcul ne pourra se faire qu'après une année de fonctionnement. Vu que la Commune a déjà investi environ CHF 7'500.- pour installer cette modification provisoire, le montant de CHF 50'000.- en plus interpelle la commission.

Les raisons du préavis sont : pérenniser l'installation provisoire, une diminution de la pollution lumineuse qui du reste était déjà programmée. Les arguments n'ont pas convaincu la commission et le montant de CHF 47'133.65 paraît disproportionné par rapport aux avantages. La véritable économie a été faite en 2016, par la pose de systèmes LED qui a fait passer la facture d'électricité de CHF 10'000.- à environ CHF 3'500.-.

Monsieur **Stephan Dupuis**, membre du conseil, prend la parole :

Il demande s'il ne serait pas possible de poser des lampadaires à LED comme dans la ville d'Yverdon-les-Bains, qui s'enclenchent quand on passe à côté ?

Monsieur **Martin Jaquet**, Municipal, prend la parole :

Le prix étant très élevé, une procédure de la sorte n'est pas envisageable.

Madame **Camilla Raymond**, membre du conseil, prend la parole :

Elle relève qu'il y aurait eu un rapport de commission Ad'hoc. Monsieur Patrice Hauswirth, président, répond direct que non cela n'a jamais été le cas.

Monsieur **Raphaël Weinguni**, membre du conseil, prend la parole :

Il relève le fait qu'en éteignant les lampadaires, une consommation d'électricité sera de toute façon moins élevée. Concernant le budget, la question n'est pas de savoir combien la Municipalité va investir dans ce projet mais plutôt est-ce qu'elle a envie d'économiser de l'énergie et de l'électricité.

Monsieur **Gilbert Métrailler**, Municipal, lui répond :

La Municipalité a décidé dans les prochaines années de démarrer le plan climat. Plusieurs éléments seront mis en avant dans ce plan, comme la biodiversité qui prend en compte non seulement les espaces verts mais également l'éclairage public.

On note aussi que les lampadaires actuels ne sont pas prévus pour être arrêtés et que cela pourrait à long terme endommager leur système. En sachant qu'il faut sans arrêt les reprogrammer.

**Mis au vote à main levée, le préavis n°03-2023 concernant la demande de modification de l'éclairage public est accepté à la majorité, avec 6 avis contraire et aucune abstention.**

#### **8. Préavis municipal N° 04-2023 – Demande de crédit de l'étude pour la rénovation de la maison d'habitation « Adamina » et la réalisation d'un chauffage à distance**

Monsieur **Thierry Cornet**, Municipal, prend la parole :

Résoudre le problème de chauffage pour les bâtiments suivants :

- Le bâtiment de 4 logements à la Rue Derrière l'Eglise 3 dont le chauffage électrique direct sera interdit à l'horizon 2033
- La Maison Adamina sans chauffage
- Les bâtiments de la Rue des Alpes 1 et 3 (ancienne école et la ferme Morand)
- L'église

Nous proposons une demande de crédit pour l'étude de ces 4 bâtiments.

La parole est donnée à **M. Hugues Favey** rapporteur de la commission des finances.

La commission des finances s'est réunie les 11 et 30 mai ainsi que le 8 juin 2023.

Concernant la Maison Adamina, une rénovation ainsi que l'installation d'un chauffage à distance comprendra des plans, des soumissions ainsi qu'une mise à l'enquête. Les tarifs horaires de l'architecte et de l'ingénieur sont de l'ordre d'environ CHF 130.-.

L'auberge, four communal et ferme de commune pourraient être aussi intégrées au projet de chauffage mais dans un autre préavis futur.

La commune peut largement supporter les frais pour cette étude avec les fonds de réserve pour investissements futurs, compte 9282.11.

Monsieur **Alexandre Jaggi**, membre du conseil, prend la parole :

Il demande si la chaudière ne prendra pas trop de place par rapport à la surface du bâtiment ?

Monsieur **Thierry Cornet**, Municipal, lui répond :

La géothermie sera de mise, et étant donné que la surface est assez grande, nous envisageons de partir sur une PAC (pompe à chaleur). Le chauffage à bois n'est pas envisagé car il faudrait commander des plaquettes depuis l'étranger et cela prendrait beaucoup trop de temps et ne serait pas très écologique.

Monsieur **Jean-Louis Favre**, membre du conseil, prend la parole :

Il relève que sur le plan des parcelles, la parcelle n° 74, le parking n'a pas été mentionné, ce qui ne nous montre pas la surface entière de la propriété.

Monsieur **Thierry Cornet**, Municipal, lui répond :

Parking ou pas parking, les forages se feront la même chose.

Madame **Carole Ricbourg**, scrutatrice, prend la parole :

Elle demande si elle, en tant que locataire du bâtiment derrière l'église, au vu des travaux et du bruit, elle devra chercher un autre endroit temporairement pour y habiter ?

Monsieur **Thierry Cornet**, Municipal, lui répond :

Dès que nous en saurons plus sur l'avancée du projet, les locataires seront de toute manière tenus au courant de la procédure.

Madame **Camilla Reymond**, membre du conseil, prend la parole :

Elle demande s'il ne serait pas possible d'utiliser le bois des forêts, qui n'est pas utilisé ?

Monsieur **Thierry Cornet**, Municipal, lui répond :

Oui et non, car la commune n'a pas assez de forêts pour assurer une aussi grande quantité de bois de chauffage, même avec le bois endommagé.

**Mis au vote à main levée, le préavis n°04-2023 concernant la demande de crédit d'étude pour la rénovation de la maison d'habitation « Adamina » et la réalisation d'un chauffage à distance est accepté à l'unanimité, avec aucune abstention et aucun avis contraire.**

## **9. Nomination du bureau des scrutateurs**

Election du président : Monsieur Patrice Hauswirth, seul candidat, est élu tacitement.

Election du vice-président : Monsieur Emmanuel Ciana, seul candidat, est élu tacitement.

Vu que les 2 scrutatrices, Mme Cécile Cornet et Mme Carole Ricbourg ont été peu sollicitées durant l'année dernière, le président propose de les nommer suppléantes pour l'année prochaine, ce qui est accepté par le conseil par acclamation.

## **10. Nomination d'un/e membre suppléant/e à la commission des finances**

Monsieur Jean-Louis Favre a désiré se retirer de ses activités de membre de la commission des finances et de délégué à l'AIEV, nous le remercions pour son travail, son expérience et ses compétences. Un courrier de démission a été remis au président Monsieur Patrice Hauswirth.

Election d'un membre à la commission des finances : Madame Valérie D'Ascoli passe de suppléante à membre de la commission des finances suite à la démission de Monsieur Jean-Louis Favre.

Election d'un/e suppléant/e à la commission des finances : C'est Madame Céline Moret qui devient suppléante à la commission des finances.

## **11. Nomination d'un/e membre suppléant/e à la commission de gestion**

Madame Brigitte Carrard, membre de la commission de gestion quitte la commune d'Aclens et par conséquent a donc donné sa démission du conseil général. Elle est remerciée pour son travail.

Madame Carole Ricbourg, suppléante, passe membre de la commission de gestion.

Election d'un/e membre suppléant/e à la commission de gestion : Monsieur Frédéric Vallotton devient membre suppléant de la commission de gestion.

## **12. Nomination d'un/e membre suppléant/e à l'AIEV**

Monsieur Jean-Louis Favre, démissionnaire, laisse sa place à Monsieur Benoît Olivier.

## **13. Communications municipales**

Monsieur Gilbert Métraller, Municipal :

Demande au dernier conseil concernant la limitation du trafic côté nord de la commune, sur les chemins agricoles, car certains véhicules privés y ont accès. Une demande avait été faite afin de mettre en place un système pour compter les véhicules qui passent sur ce chemin. Le canton a décidé après évaluation que le trafic était faible et donc que le transit n'était pas obstrué, par conséquent aucune mesure ne sera prise actuellement. Un nouveau projet a été demandé au bureau de géomètres et sera présenté prochainement afin de boucler ces chemins aux véhicules privés et de laisser le passage uniquement aux véhicules agricoles et forestiers.

Selon courrier du 12 janvier 2023, les représentants de la DGMR informent la Municipalité que, suite à la demande du voyer, l'organe cantonal a décidé l'instauration de la mesure de limitation du parking sur le DP Cantonal (RC 173). Cette décision vise à officialiser le parking à 5 heures maximum, 24/24 heures et 7/7 jours. Le dossier y relatif sera mis en consultation publique au greffe et à la DGMR.

Réalisation d'une première étape pour l'agrandissement et la réfection des chemins AF. Le bureau de géomètres est sur le coup, des nouvelles seront données prochainement pour connaître la fin des travaux.

Contrôle radar – Route de Romanel. La Municipalité prend connaissance du rapport de la gendarmerie vaudoise concernant un contrôle radar effectué le 4 janvier 2023 à la route de Romanel. Une fois n'est pas coutume, aucun véhicule n'a été dénoncé. Le taux d'infraction pour Aclens est de 7.49%. À la même période, le taux d'infraction dans le canton était de 3.20%. Un second contrôle radar a été effectué en date du 1<sup>er</sup> mars 2023 aussi à la route de Romanel. 26 conducteurs ont été dénoncés, sur 347 véhicules contrôlés.

**Monsieur Martin Jaquet, Municipal :**

Communication concernant le PACOM, le Canton a été relancé, la réponse devrait être donnée d'ici la fin du mois de juin et à partir de cette date, il y a un délai de recours d'un mois.

**Monsieur Thierry Cornet, Municipal :**

Au dernier conseil une demande avait été faite par Monsieur Wüthrich concernant le défibrillateur qui n'était plus dans son compartiment, donc pour information celui-ci a bien été remis à sa place. Il se trouve à l'entrée de la salle polyvalente.

**Madame Sylvie Ciana, Syndique :**

Remerciements aux nouveaux habitants présents lors de cette séance de bienvenue des nouveaux habitants.

Tout-ménage estival tout prochainement accompagné de la nouvelle brochure d'informations « Mémento Communal », l'ancienne formule a été rééditée. Cette brochure est réadaptée et correspond à chaque législature.

Horaires du bureau communal pour la saison estivale, pas de fermeture envisagée sauf pour la bourse qui sera fermée du 10 au 14 juillet compris et également du 24 juillet au 8 août 2023.

Manifestation du 1<sup>er</sup> août qui se déroulera donc un mardi pour cette année, la déchetterie sera donc fermée pour cette occasion. Les amis du Fournil vont à nouveau nous faire le plaisir d'organiser cette fête, nous les remercions d'avance et de plus amples informations suivront ultérieurement.

La sortie des Aînés se déroulera le dimanche 27 août 2023, les personnes concernées recevront tout prochainement un programme ainsi que des informations pour le déroulement de cette sortie.

D'autres manifestations sont à prévoir notamment avec la Bibliothèque et la Fanfare, toutes les infos sont disponibles sur leurs sites internet respectifs.

#### **14. Communications du bureau**

**Monsieur Patrice Hauswirth, président, prend la parole :**

Lors du dernier conseil, il avait été dit qu'un formulaire serait mis à disposition, notamment pour ceux qui désiraient recevoir les préavis, les courriers et autres documents de la séance par voie électronique, celui-ci est donc disponible auprès de la Secrétaire du Conseil.

Vu les changements de personnes intervenus au sein des commissions, il serait bien que les présidents des diverses commissions ayant fonctionnés depuis janvier communiquent au bureau les vacances de leurs membres jusqu'au 30 juin, afin de les transmettre à la bourse communale, merci d'avance. Ceci afin d'éviter des oublis.

## 15. La « minute » des délégués

Monsieur Emmanuel Ciana, vice-président prend la parole :

Concernant la fête du 1<sup>er</sup> août, ce sont les amis du Fournil qui seront à nouveau à l'honneur, nous les remercions d'avance. Le repas sera offert par la commune et confectionné par l'Auberge d'Aclens que l'on remercie également. Tout le monde est le bienvenu. Des informations suivront ultérieurement ainsi qu'un formulaire d'inscription.

Madame Sybil Sygrove, membre du conseil, prend la parole :

Concernant la bibliothèque, une activité sera organisée le 21 juin 2023 dès 17h pour la fête de la Musique. Tout le monde est le bienvenu. Des activités seront organisées pour les enfants autour de la musique. Une petite restauration sera également de la partie et les boissons seront offertes. Toute personne ayant envie de participer bénévolement à cette activité est la bienvenue. Une fermeture estivale de la bibliothèque est prévue du 1<sup>er</sup> juillet au 21 août 2023, avec une ouverture exceptionnelle le 2 août de 16h à 18h pour ceux qui désireraient changer leurs livres.

La semaine avant la reprise scolaire, Madame Christiane Sordet va organiser un stage de théâtre pour les enfants avec un spectacle à la fin de la semaine.

Madame Isabelle Hauswirth, membre du conseil, prend la parole :

Quelques informations concernant la fanfare, 100 ans d'évolution de celle-ci, beaucoup de jolis souvenirs, d'anciennes et de nouvelles rencontres au fil des années. Les 9 et 10 septembre 2023 une fête de la fanfare aura lieu ici à la grande salle avec un concert-spectacle et pleins d'autres activités à y découvrir. Un cortège est prévu avec les anciens et les nouveaux musiciens de la fanfare l'Avenir.

## 16. Divers et propositions individuelles

Monsieur Frédéric Vallotton, membre du conseil, prend la parole :

Il demande s'il ne serait pas possible d'avoir une section à la bibliothèque concernant l'histoire, l'identité des lieux et la vie de la commune d'Aclens, notamment pour les nouveaux habitants qui souhaiteraient connaître leur commune.

Un membre du conseil s'exprime : M. Benoît Olivier

Il demande s'il serait possible d'amener les sacs poubelles en tout temps durant l'été à la déchetterie car en les laissant dehors avec la chaleur cela n'est pas très pratique.

Monsieur Thierry Cornet, Municipal lui répond :

Un projet est en cours afin de modifier l'utilisation de la déchetterie mais ceci ne sera pas opérationnel avant la fin de l'année. Une étude a été faite auprès de Valorsa (entreprise d'étude des déchets). Des nouvelles seront données prochainement à la population.

Monsieur Benoît Olivier, membre du conseil, prend la parole :

Concernant le pilier public de Pontou, toutes les informations ne sont pas forcément affichées là-bas et il demande s'il serait possible de faire une mise à jour des documents affichés car certaines informations datent d'il y a longtemps et n'ont plus leur place au pilier.

Madame Sylvie Ciana, Syndique va transmettre cette information à la greffe.

Madame Maïka Guillemain, membre du conseil, prend la parole :

Elle demande si une place de jeu un peu plus actuelle pourrait être aménagée pour les enfants de moins de 1 an.

Monsieur Thierry Cornet, Municipal ainsi que Madame Sylvie Ciana, Syndique donnent leur réponse :

Une place de jeu est actuellement disponible pour les enfants sans tranche d'âge précise. Une demande et une étude sera faite pour voir s'il serait possible d'aménager des éléments pour les enfants de moins de 1 an.

Madame Céline Moret, membre du conseil, prend la parole :

Elle demande s'il serait possible de mettre des zones 30km car cela est dangereux pour les poussettes et que comme les trottoirs sont relativement hauts, cela est embêtant et les voitures passent vite.

Madame Sylvie Ciana, Syndique, lui répond :

Si des zones 30km sont installées, tous les passages piétons seront supprimés et par conséquent ce n'est pas le but recherché. La commune souhaite conserver le peu de passages piétons encore actifs. Concernant les demandes d'aménagement pour les zones 30km, une loi va entrer en vigueur dès l'année prochaine. Certains arrêts de bus et autres infrastructures devront également être remis à niveau et aux normes notamment les bords de route.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 22h32 et rappelle que la prochaine séance du Conseil général est fixée au **mardi 10 octobre 2022**.

Au nom du Conseil général

Le Président



Patrice Hauswirth

La Secrétaire



Stéphanie Niederhauser

